

Depuis 2000, le SESA\* suit, soutient, conseille et contrôle les entreprises recyclant les déchets minéraux de chantier. Les statistiques annuelles remises par ces entreprises montrent l'importance de ce recyclage dans le domaine de la construction. La production de granulats recyclés atteignait environ 358'000 m<sup>3</sup> en 2004, soit plus de 80% des matériaux minéraux de tous les chantiers. La gestion du solde, qui occupe une part importante des capacités de mise en décharge, nécessite cependant encore quelques efforts. La nouvelle directive vaudoise DCPE 875 reprend le contenu de la directive fédérale de manière condensée et permet aux entreprises recyclant des matériaux minéraux et à celles qui utilisent ces produits d'aller à l'essentiel.

## Déchets de chantier: des documents pratiques de mise en œuvre et de suivi

**Recyclage des déchets minéraux de chantiers: une directive complète**  
Afin de renseigner les entreprises sur l'essentiel des dispositions relatives au recyclage des matériaux minéraux, le SESA a mis en vigueur la nouvelle directive DCPE 875 fin juin 2007. Celle-ci reprend les termes principaux de la directive fédérale pour la valorisation des déchets de chantier minéraux. Certains types de déchets y sont également présentés afin de donner des indications claires quant à leur traitement. Cette information permet aux entreprises et aux communes de diriger ces matériaux vers des filières conformes et, ainsi, de favoriser un recyclage le plus adéquat possible. La directive se subdivise en trois parties distinctes:

1. Définition des différents types de déchets concernés.
2. Description des produits obtenus par le recyclage de ces déchets minéraux et des conditions de mise en œuvre de ces produits.
3. Description des conditions liées aux sites de recyclage de ces déchets.



*Les matériaux recyclables doivent être constitués uniquement de composés minéraux tels que silicates, carbonates ou aluminates, c'est-à-dire pierre naturelle, béton, matériaux d'isolation non combustibles, carrelages, faïences, etc. Ci-dessus, une installation de recyclage de déchets minéraux de chantier à Daillens (VD).*

### Traitements des HAP

La directive est accompagnée d'une annexe permettant le dimensionnement d'un filtre pour le traitement des eaux chargées en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) traversant les déchets bruts et concassés d'enrobés bitumineux. Ce document permet aux petites entreprises de recyclage de créer leur filtre par un système de "règle de trois" sans avoir recours à une étude souvent onéreuse.

### Granulat "forestier"

Outre les catégories de graves et granulats de recyclage, un granulat particulier est défini afin de répondre à la demande en matière d'aménagement de chemins forestiers. Ce granulat tend à simplifier le contrôle et la mise en œuvre de produits recyclés en forêt. Il est indispensable d'éviter toute confusion entre "chemin forestier" et "décharge linéaire en forêt". Les enrobés bitumineux sont ainsi proscrits de ce granulat.

### Le questionnaire 71 revu et corrigé

La sortie de cette directive est accompagnée d'une refonte du formulaire sur les eaux et les déchets de chantier à fournir dans le cadre de la mise à l'enquête de certains travaux (questionnaire 71 disponible auprès de la Centrale des autorisations - CAMAC). Cette nouvelle version simplifiée peut être utilisée pour effectuer la synthèse de fin de chantier.

### Contrôle des chantiers

Dans le cadre des multiples collaborations avec les acteurs de terrain, le SESA met à disposition de ceux-ci un formulaire d'aide à la détection de problèmes liés à la gestion des eaux et des déchets sur les chantiers. Se basant sur sept points d'observation, ce document permet aux acteurs d'évaluer eux-mêmes la situation sur le chantier.

### Pour en savoir plus

Dominique Bollinger, 021 316 75 28  
Division Sols, carrières et déchets du  
\*Service des eaux, sols et assainissement du canton de Vaud

### Documents sur [www.dse.vd.ch/eaux](http://www.dse.vd.ch/eaux)

Directive DCPE 875, Stockage temporaire, recyclage et élimination des matériaux minéraux de chantier, juin 2007  
Annexes à DCPE 875, Dépôts de déchets bitumineux en plein air – Traitement des eaux de percolation, juillet 2007  
Formulaire de contrôle de chantier, 2006  
Questionnaire particulier 71, juillet 2007  
Directive DCPE 872, Gestion des eaux et des déchets de chantier, juin 2001  
Evaluation du recyclage des déchets minéraux de chantier dans le canton de Vaud, SESA, février 2007